



REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2025

OBJET : CONVENTION TRIPARTITE DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX SPORTIFS – DEPARTEMENT / COLLEGE C. REYMOND / COMMUNE

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux Octobre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

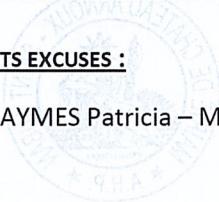
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRI NA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.10 – Point N° 1-2) – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme SACCO Virginie
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à Mme PIOZIN Patricia

ABSENTS EXCUSES :

Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – M. MEGUEDMI Smaïl.



M. JULIEN GUILLAUME A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 22 Octobre 2025.
Délibération N° : DM _20251022N092

**OBJET : CONVENTION TRIPARTITE DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX SPORTIFS –
DEPARTEMENT / COLLEGE C. REYMOND / COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, chaque année, une mise à disposition est mise en place entre le Département, le collège Camille Reymond et la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

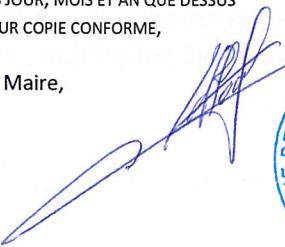
Cette mise à disposition concerne les espaces et locaux suivants :

- Pour le Département :
 - ↳ Le gymnase Camille Reymond (utilisé par les associations de la Commune).
- Pour la commune de CHATEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN :
 - ↳ Le mur d'escalade (SAE) de l'espace "José Escanez" et un vestiaire,
 - ↳ Le gymnase de l'espace "José Escanez",
 - ↳ Le dojo Chaley Khalifa
(utilisés par le collège).

Monsieur le Maire précise que cette convention est consentie à titre gracieux et s'étendra du 1^{er} Novembre 2025 au 31 Octobre 2026, l'utilisation pendant les vacances scolaires se fera sur demande 15 jours avant la période d'utilisation. Il propose de délibérer en faveur de cette convention tripartite liant les différents utilisateurs.

OUI CET EXPOSE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite du 1^{er} Novembre 2025 au 31 Octobre 2026.

PUBLIEE LE : T <input checked="" type="checkbox"/> X <input type="checkbox"/> NOMENCLATURE N° 7-10	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  René VILLARD
--	--